

Saint Paul en Jarez, le 12 février 2017



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 9 FEVRIER 2017**

Début de la séance : 18H45

Secrétaire de séance : Mme NAULIN – Vice-présidente du CCAS

### **PERSONNES PRESENTES**

#### **Collège d'élus :**

- Mme GARRIAZZO – Conseillère Municipale liste majoritaire
- Mme GOURBEYRE – Adjointe liste majoritaire
- Mme RICHARD – Adjointe liste majoritaire
- Mme NAULIN – vice-Présidente du CCAS

#### **Collège des représentants d'associations :**

- M. BOUCHEREAU – Représentant des personnes handicapées (Perce Neige)
- M. CHALENDARD – Représentant d'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Catholique)
- Mme DURET – Représentante des personnes âgées (Club du Valdo)
- M. TOUZERY – Représentant d'association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (SOS Petits Boulots)

#### **Autre présente :**

- Mme FAVIER-VERGNE – Directrice Générale des Services

#### **Absents excusés :**

- M. MAJONCHI – Président du CCAS – Pouvoir donné à Mme NAULIN
- M. CHANAVAT – Conseiller Municipal liste minoritaire – Pouvoir donné à Mme GARRIAZZO

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2016

→ *Le procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.*

### **DELIBERATIONS**

#### **1. CONVENTION AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE CONCERNANT LE PROJET MOBILITE**

Mme la vice-Présidente fait part que le CCAS de Saint Paul en Jarez a pris attache avec l'association « Secours Catholique » de Saint Etienne pour porter le projet « Mobilité » sur lequel il réfléchit depuis

plusieurs années. Le but de ce projet est d'offrir une solution de transport à coût modique à des personnes isolées qui n'ont pas de véhicule, ou ne conduisent pas, pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Ce service est offert sous condition de ressources. Le Secours Catholique se charge de l'organisation pratique du service et de sa gestion, notamment du recrutement des bénévoles. Il peut compter sur le soutien logistique et financier du CCAS. Il y a lieu pour cela de signer une convention qui fixe les modalités pratiques de la coopération entre le Secours Catholique et le CCAS et encadre la mise en œuvre du projet « Mobilité ».

- M. CHALENDARD explique que le projet démarre doucement. 3 appels ont été réceptionnés sur le portable dédié à ce service dont un qui a abouti au transport d'une personne pour un rendez-vous à l'hôpital de St Chamond.
- M. BOUCHEREAU propose que l'on recueille le témoignage de cette dame et qu'il soit relayé dans la presse. Ce serait un moyen efficace de faire de la publicité pour ce projet.
- Mme la vice-Présidente déplorait qu'il n'y ait pas encore eu un article dans la presse comme cela avait été annoncé. Finalement l'article est paru le lendemain du Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

→ *Les membres du Conseil d'Administration autorisent, à l'unanimité, le Président du CCAS à signer cette convention.*

## **2. VERSEMENT AU SECOURS CATHOLIQUE POUR FONCTIONNEMENT DU PROJET MOBILITE**

Mme la vice-Présidente explique qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du projet mobilité mis en place entre le CCAS de Saint-Paul-en-Jarez et l'association « le Secours Catholique, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de **voter** une subvention d'un montant de 1 000.00 € qui sera attribuée à cette dernière.

Cette somme sera provisionnée sur le **budget primitif 2017 à la ligne 6574**, intitulée « subventions fonctionnement organisme droit privé ».

M. CHALENDARD, en tant que représentant du Secours Catholique, ne prend pas part au vote.

→ *Les membres du Conseil d'Administration du CCAS votent, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 1000€ qui sera attribuée à l'association Secours Catholique.*

<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
---

## **3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Mme la vice-Présidente rappelle qu'avant le vote du budget 2017 du CCAS, qui interviendra prochainement, il est obligatoire, au titre de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, (s'appliquant aux établissements publics administratifs dont les CCAS), qu'un débat d'orientation budgétaire ait lieu au sein du conseil.

Ce débat, qui doit intervenir dans une période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, ne

donne pas lieu au vote d'une délibération, mais est simplement enregistré sous forme d'un procès-verbal dans le registre des délibérations. Le projet de texte d'orientation budgétaire proposé pour l'année civile 2017 sera soumis à la discussion et remis lors du Conseil d'administration.

Mme la vice-Présidente explique qu'une grande partie des sommes disponibles en section d'investissement seront consacrées à la rénovation des logements du CCAS.

- Mme FAVIER-VERGNE précise qu'une réunion de lancement des travaux est programmée le vendredi 10 février ; réunion à laquelle elle assistera en l'absence du Responsable des Services Techniques.

Mme la vice-Présidente fait part qu'il serait nécessaire de réaliser une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux (ABS). En effet, sous la précédente mandature, il avait été effectué une ABS qui avait permis de déterminer quels aspects sociaux méritaient d'être approfondis. Cette analyse avait été faite par le COMPAS, organisme sélectionné par l'UDCCAS. Les personnes s'étaient appuyées sur les données récoltées auprès de Pôle Emploi, des bailleurs sociaux, la CAF..... mais avaient également fait une étude sur le terrain qui avait mis en exergue les points faibles de notre commune, au niveau social.

Pour cette nouvelle ABS, il sera également fait appel au COMPAS auquel il a été demandé un devis. 2 offres ont été faites : une très complète s'élevant à 8 000,00 € mais qui ne s'avère pas nécessaire par rapport à notre commune et une autre à 4 400.00 € HT qui est plus appropriée et qui propose également une synthèse écrite.

Mme la vice-Présidente indique que les Jardins de la Merlanchonnière et ceux de Malpasset n'ont pas fait part de travaux à réaliser sur 2017 auxquels le CCAS devrait apporter une participation.

- M. BOUCHEREAU demande si cette ABS a fait ressortir l'attractivité de notre commune
- M. TOUZERY se rappelle qu'il avait été fait mention de la présence de nombreux grands logements et du manque de petits logements qui seraient adaptés à des personnes vivant seule ou avec seulement 1 enfant
- Mme DURET fait part que rue basse il y a un logement qui est vacant depuis fin 2016. Mme la vice-Présidente se renseignera auprès de Cité Nouvelle pour en connaître la raison
- Mme RICHARD souhaiterait savoir si beaucoup de maisons ont été vendues à leurs locataires dans le projet présenté par Immobilière 3F. **D'après le service urbanisme 16 logements sur 50 ont été vendus.**
- M. TOUZERY revient sur la gestion des logements du CCAS et s'interroge sur l'opportunité d'en donner la gestion à un organisme bailleur
- M. BOUCHEREAU se demande s'il ne serait pas plus judicieux de vendre ces logements ou d'en faire don à la commune
- Mme la vice-Présidente confirme qu'il n'est pas aisé de s'occuper de ces logements pour leur rénovation mais que ce sera encore plus compliqué lorsqu'il faudra faire le choix des locataires

#### **4. POINT SUR COMMISSION PERMANENTE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

Depuis le dernier Conseil d'Administration, les membres de la Commission Permanente se sont réunis le 16 décembre dernier où il a été évoqué 2 situations :

- La 1<sup>ère</sup> concernait une dame qui sollicitait le CCAS pour le règlement d'une facture d'assurance pour un montant de 111.46€.  
Accord des membres de la Commission pour un secours de 111.46€ versé directement à l'organisme d'assurance.
- La seconde concernait une famille qui, suite à un déménagement rendu obligatoire à cause de l'amputation d'un pied, se retrouvait en difficulté pour régler un loyer de son ancien logement d'un montant de 102.62€ ainsi que des frais de scolarité pour l'un de ses enfants, s'élevant à 191.28€.

Accord des membres de la Commission pour accorder 2 secours : l'un s'élevant à 102.62€ et l'autre s'élevant à 191.28€ qui seront versés directement aux organismes concernés.

## **5. POINT SUR L'ANIMATION OFFERTE AUX PERSONNES AGEES DE LA COMMUNE**

Un point sur le déroulement du spectacle annuel offert par le CCAS aux personnes âgées de la commune et qui s'est déroulé le 15 janvier 2017 sera réalisé.

D'après toutes les personnes présentes à ce goûter, les participants ont été satisfaits des spectacles proposés avec notamment la démonstration de bao pao par les résidents de Perce Neige.

De son côté, M. BOUCHEREAU a interrogé les résidents qui eux aussi ont été très contents d'être venus à cette manifestation.

Mme la vice-Présidente fait part qu'il y avait une liste d'attente de 35 personnes. La semaine précédant le goûter, suite à de nombreux désistements remontés en mairie, M. DELOIRE a pu appeler toutes les personnes sur liste d'attente pour leur indiquer qu'elles pouvaient venir au goûter. A noter également que le jour du goûter, un certain nombre de personnes étaient absentes sans pour autant en avoir informé la mairie préalablement. Ceci aurait pu être dommageable s'il y avait eu encore des personnes sur liste d'attente !

Mme GOURBEYRE demande s'il ne faudrait pas faire comme dans certaines communes donner une date de début d'inscription. Cela permettrait de ne pas pénaliser les personnes ayant eu leur bon d'achat en retard de pouvoir malgré tout s'inscrire pour le goûter.

Mme la vice-Présidente interroge les membres pour connaître leur avis sur la reconduction du duo de cette année pour l'année prochaine ou s'il faut changer de programme. En fonction des offres reçues, un retour sera fait lors d'un prochain Conseil d'Administration.

## **6. POINTS DIVERS**

Aucun autre point divers n'est abordé.

La séance de ce Conseil d'Administration est levée à 19H50

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au jeudi 30 mars 2017  
à 18 H 45 – Mairie – Salle du Conseil Municipal